

SALLE DES FÊTES - SANS CUISINE - TARIFS 2024

Tarif à l'heure avec un minimum de 2 heures	Caution ménage	Caution pour TOUT manquement au règlement	SONO et vidéo	Acompte	Caution
50 € / heure	100 €	500 €	oui	50% du prix total de la location	2500 €

Coût du matériel neuf en cas de perte ou détérioration

Badge alarme : 150 €
Table : 61 €
Chaise : 69 €
Lave-vaisselle : 2500 €

Vidéoprojecteur : 2730 €
Ecran : 1090 €
Console lumière : 1500 €
Armoire vidéo : 940 €

Console sono : 1640 €
Projecteur lumière : 650 €
Petit projecteur OXO colorbeam : 207 €
Télécommande vidéo : 50 €
Télécommande écran : 50 €

Adoucisseur : 900 €
Frigo : 2000 €
Table cuisine inox : 500 €
Hotte : 1300 €

Délai de dépôt et complétude du dossier de location

La demande doit être faite minimum 30 jours avant la date de l'évènement. Les formalités mairie (contrat signé et chèque d'acompte) doivent être complétées dans les 15 jours suivant la demande de réservation. Une annulation est possible au minimum 1 mois avant la date prévue de l'évènement sans frais.

Réservation	15 jours après réservation	30 jours avant jour J	30 jours ≤ ... ≤ Jour j	Jour J Jour de l'évènement	Semaine suivant le jour J
Récupérer : - le contrat - le règlement d'utilisation	Déposer en mairie : -le contrat signé -le chèque d'acompte <u>Sinon Annulation réservation</u>	- Date limite de réservation - Date limite de complétude du dossier <u>1^{er} chèque encaissé</u>	Acompte encaissé non remboursé si annulation de la réservation	<u>2^e chèque encaissé</u>	État des lieux de sortie <u>Renvoi des chèques caution par la poste</u>

Dans le cas de manifestation publique, Les formalités obligatoires (contrat, buvette, dossier sécurité (Vigipirate et sanitaire) doivent être déposées en mairie au minimum 2 mois avant la date prévue